



Qualité & Conformité Fruits & Légumes

PIP Magazine

www.coleacp.org/pip

N° 7 | JUILLET 2005

Magazine d'information du Programme Initiative Pesticides

sommaire

Actualité – Utile à savoir | 2

Les Task Forces dans la filière horticole:
renforcer le dialogue public-privé | 3

Cameroun: l'avenir des ananas
est devant eux | 7

Sur le terrain | 8

édito

Ces dernières années, les producteurs et exportateurs des pays ACP ont accompli des progrès remarquables vers le respect des exigences du marché européen. Il reste toutefois encore fort à faire. Du point de vue du PIP, une façon d'y parvenir serait d'établir des Task Forces nationales formant une plate-forme permettant aux acteurs des secteurs public et privé d'élaborer une stratégie et une politique nationales favorables à la croissance dans le secteur. Il ne doit pas nécessairement s'agir de nouvelles structures, elles peuvent reposer sur des forums existants. Ainsi, la Task Force du Kenya a été développée à partir d'un comité regroupant plusieurs parties prenantes et mis sur pied en vue de garantir le respect des LMR.

Les Task Forces peuvent s'avérer déterminantes pour le développement du secteur des exportations horticoles des pays ACP en:

- promouvant et renforçant le dialogue public-privé afin que les producteurs puissent faire part de leurs besoins au secteur public et reçoivent un feedback de la part des responsables politiques qui, à leur tour, peuvent faciliter une législation et des réglementations assurant un environnement favorable à la croissance;
- créant un forum de discussion et d'échange permettant aux acteurs du secteur de partager leurs connaissances, d'élaborer des stratégies et d'appliquer des mesures reposant sur la consultation et le consensus;
- faisant office de groupe de pression au niveau national et international, notamment pour les questions relatives au commerce et aux négociations multilatérales;
- constituant un réseau de Task Forces nationales pour aborder les problèmes d'intérêt commun au niveau régional et mondial.

Le PIP a joué un rôle central dans l'établissement et le renforcement des Task Forces dans les pays ACP. Là où elles existent, le dialogue constructif et la planification conjointe entre les secteurs public et privé sont une réalité. C'est pourquoi je souhaite encourager les pays qui n'ont pas encore créé de Task Force à envisager de le faire.

Hasit Shah

COLEACP – Directeur Stratégie Task Force



→ Actualité

Le Coleacp-PIP a remis sa liste de demandes de Tolérance Import à la Commission

Dans le cadre de la préparation d'itinéraires techniques de référence, un programme d'essais en champs a été mené par le PIP au cours des deux dernières années en vue de valider ces itinéraires. Les résultats des essais, suivis d'un monitoring "résidus", ont permis au PIP d'identifier les couples "culture-matière active" qui nécessitent la préparation de dossiers de demandes de Tolérances Import (TI) supérieures soit aux Limites Maximales de Résidus (LMR) européennes, quand elles existent déjà, soit à la Limite de Quantification (LOQ), lorsque aucune LMR européenne n'est encore fixée.

A ce jour, une quarantaine de combinaisons sur haricot vert, papaye, mangue, gombo, ananas requièrent des demandes de TI. En collaboration étroite avec les fabricants de pesticides, le PIP a rassemblé et préparé les données devant figurer dans les dossiers de demande.

Le PIP vient maintenant de soumettre à la DG SANCO (Protection & Santé des Consommateurs) de la Commission Européenne la liste complète des demandes de TI, ainsi que les données techniques qui s'y rapportent. Une argumentation visant à extrapoler les LMR du haricot vert vers le gombo a aussi été jointe à la liste de demandes de TI. Cette liste a été présentée aux 25 Etats membres à l'occasion de la réunion du Comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale, qui s'est tenue les 14 et 15 juin à Bruxelles. Au cours des prochains mois, la DG SANCO rassemblera les commentaires des experts et établira, pour les demandes ne nécessitant aucun complément de données, un document qui sera soumis au vote des représentants des Etats Membres, dans le cadre de ce même Comité en octobre 2005.

En parallèle, le PIP compte introduire des dossiers individuels de demandes auprès des Etats membres Rapporteurs. En effet, tant que la nouvelle Réglementation EC 396/2005 n'est pas encore entrée en vigueur, le PIP peut encore solliciter des Etats membres pour établir des LMR nationales, qui deviendront des LMR harmonisées temporaires

au plan européen quand la procédure d'harmonisation des LMR nationales entamée par la DG SANCO aura abouti. Un premier dossier, concernant le méthoxyfenozide de Dow a ainsi été introduit auprès du *Pesticide Safety Directorate* du Royaume-Uni.

Le Coleacp/PIP signe un accord avec le fabricant Nippon-Soda

Le Coleacp/PIP a signé en mai 2005 un accord de partenariat avec le fabricant de pesticides Nippon-Soda en vue de la préparation de dossiers de demandes de Tolérance Import concernant trois produits: thiophanate-méthyle, acétamipride et hexythiazox.

Le PIP dispose désormais d'accords avec la plupart des grands fabricants de produits de protection des plantes, ayant signé auparavant des accords de collaboration avec BASF, Bayer, Syngenta, DuPont de Nemours, Dow Agrosciences, Calliope et Croplife International.

Utile à savoir

Sites et liens utiles:

CariPestNet: aider à combattre les nuisibles aux Caraïbes

Le site CariPestNet héberge un réseau électronique qui fournit gratuitement des conseils et des informations permettant l'identification et la gestion d'organismes nuisibles présents dans les Caraïbes. Le site, exclusivement en anglais, relie les acteurs de cette région avec des taxonomistes et des spécialistes de la protection des plantes à l'échelle mondiale.

► <http://www.caripestnet.org/>

Agenda

5-7 septembre 2005

Dubai, Emirats Arabes Unis: "Middle East Congress". Nouvel événement organisé par le magazine Eurofruit, consacré au développement des marchés internationaux des fruits et légumes frais au Moyen Orient.

Plus d'information: <http://www.mideastcongress.com/>

12-14 septembre 2005

Rotterdam, Pays-Bas: "AGF Totaal 2005", le rendez-vous du secteur international du commerce des pommes de terre, fruits et légumes.

Plus d'information: <http://www.agftotaal.nl/fr.php>

8-12 octobre 2005

Cologne, Allemagne: ANUGA 2005, foire spécialisée pour le commerce de l'alimentation et les boissons.

Plus d'information: <http://www.anuga.com/>

17-19 octobre 2005

Paris, France: "EurepGAP Global Conférence 2005", conférence internationale d'EurepGAP sur le thème de la globalisation.

Plus d'information: <http://www.eurep.org/Languages/French/news/183.html>

Les Task Forces dans la filière horticole: renforcer le dialogue public-privé

L'Union européenne définit des règles sanitaires et phytosanitaires précises pour toutes les denrées alimentaires, tant celles produites dans l'espace communautaire que celles importées des pays tiers. La filière d'exportation horticole des pays ACP se doit elle aussi de respecter ces règles. Dans ce contexte, les opérateurs privés et le secteur public ACP doivent travailler main dans la main et concevoir ensemble des stratégies pour relever les défis actuels et à venir. C'est dans ce but que le PIP appuie la mise en place de Task Forces en tant que mécanismes de concertation privé-public.



L'évolution des exigences du marché européen – et mondial – vis-à-vis de la qualité sanitaire des fruits et légumes frais limite de plus en plus la capacité des entreprises exportatrices des pays ACP à apporter des réponses individuelles aux défis dans ce domaine. L'intervention coordonnée des secteurs public et privé s'avère de plus en plus indispensable. Pour favoriser et renforcer la concertation public-privé, le PIP consacre aujourd'hui beaucoup d'efforts, au titre du Renforcement des Capacités locales, dans la mise en place et le développement de Task Forces dans les pays ACP.

A ce jour, neuf Task Forces nationales ont été constituées: six en Afrique de l'Ouest et Centrale: Sénégal, Ghana, Burkina-Faso, Mali, Guinée et Cameroun; deux en Afrique de l'Est: Kenya et Ouganda; une dans les Caraïbes.

Partager les connaissances et définir des stratégies conjointes

Les Task Forces sont des groupes permanents de dialogue et de travail, qui rassemblent autour d'une même table des acteurs du secteur privé et du secteur public impliqués dans la filière: entreprises productrices, organisations professionnelles, laboratoires, organes législatifs et de contrôle. Elles constituent des espaces de discussion et d'échanges qui doivent permettre de partager des connaissances communes, en vue de développer des stratégies et mettre en œuvre des actions de manière concertée et cohérente.

Les entreprises peuvent mettre à profit ces espaces pour faire savoir au secteur public quelles actions leur semblent nécessaires, quels sont leurs besoins. Le secteur public

peut quant à lui y trouver une information de première main auprès de l'ensemble des acteurs privés, et prendre connaissance de leurs réactions vis-à-vis des politiques menées et des mesures dont l'adoption est envisagée. Bien structurée et active, la Task Force peut prétendre à agir tel un instrument de lobbying: auprès des autorités nationales, des bailleurs de fonds nationaux et internationaux, dans les débats sur les questions SPS (sanitaires et phytosanitaires) et commerciales. A terme, les Task Forces nationales pourraient se fédérer au sein de plates formes régionales dotées d'un réel pouvoir de représentativité et de négociation pour toutes les questions d'intérêt commun, en particulier dans le domaine technico-commercial. Ces Task Forces régionales pourraient se regrouper au sein d'une structure centrale de représentation auprès des grands marchés d'exportation.

On le voit, le rôle que revêtent les Task forces ainsi que leur potentiel d'action sont très importants. Pour cette raison, au cours des derniers mois, le PIP a finalisé un travail d'analyse des expériences et des difficultés auxquelles ces Task Forces sont confrontées. Cet état des lieux a abouti à l'élaboration d'un document de référence intitulé "Guidelines pour la mise en œuvre et le fonctionnement des Task Forces" qui présente les grandes orientations recommandées par le PIP pour constituer et gérer une Task Force (document disponible sur le site web du PIP).

Il n'existe pas de profil type de Task Force: chacune d'elles doit être adaptée au contexte, aux structures et aux stratégies du secteur horticole du pays. En revanche, il existe ce qu'on peut appeler "des facteurs clés de succès", qui se traduisent par des règles de base à respecter, en particulier en matière de composition et de représentativité, de travail en groupe et de pérennisation de la structure.

Suite page 4 →

Evoluer et absorber les nouvelles exigences sanitaires

Les premières Task Forces ont été mises en place avec le soutien du PIP pour répondre aux enjeux des réglementations sur les exigences en matière de traçabilité et de qualité sanitaire, notamment sur les Limites Maximales de Résidus de Pesticides. A partir du 1er janvier 2006, entrera en vigueur un nouveau règlement de l'Union européenne intitulé "Feed and Food" et relatif aux "contrôles officiels des aliments pour animaux et des denrées alimentaires" (n°882/2004). C'est sur l'ensemble du secteur des fruits et légumes que ce nouveau texte aura les répercussions les plus importantes. Il convient de s'y préparer sans tarder.

Selon le nouveau règlement, la Commission Européenne pourra demander à chaque pays tiers qui souhaite exporter des denrées alimentaires vers l'UE de fournir tous les renseignements nécessaires sur l'organisation générale et la gestion des systèmes de contrôle sanitaire appliqués dans le pays concerné. Les pays exportateurs devront donc être en mesure de garantir que les produits destinés au marché européen satisfont aux normes figurant dans la législation communautaire ou à des normes équivalentes. Ceci implique, dans les pays ACP notamment, l'existence de systèmes de contrôles publics, dotés de capacités d'inspection opérationnelles et dont

Quel appui le PIP apporte-t-il aux Task Forces?

Le PIP soutient les Task Forces non seulement dans les phases de démarrage et de développement mais aussi dans la mise en œuvre de leurs plans d'action.

Dans la phase de lancement, le PIP propose un module stratégique d'information et de réflexion qui porte sur la mise à niveau sur la réglementation européenne, les enjeux pour la filière et la gestion d'une Task Force.

Dans la phase de développement, il s'agit d'identifier les enjeux et permettre l'élaboration par l'ensemble des acteurs de la filière d'une stratégie collective. Cela implique qu'un dialogue permanent soit instauré entre les différentes parties prenantes. Pour alimenter ce dialogue, les membres de la Task Force doivent disposer des informations nécessaires. Afin de soutenir cette démarche, le PIP met à disposition des Task Forces une personne ou une structure dont le rôle est double: il consiste d'une part à aller rechercher de l'information, la collecter, la traiter et en faciliter la diffusion; d'autre part, ce/cette "Monsieur/

Madame Information" doit former le secrétaire exécutif de la Task Force ainsi que certains membres susceptibles de se charger des activités d'information et de communication. Il disposera pour ce faire d'outils spécifiques, en particulier des supports numériques développés spécialement pour reprendre l'essentiel des documents de formation et d'information produits par le PIP: Itinéraires techniques, Modules de formation, bases de données sur les pesticides, Info PIP et PIP Magazine, etc.

Enfin, en fonction des caractéristiques et spécificités de chaque Task Force, le PIP peut envisager d'apporter une contribution financière qui servira par exemple à aider le secrétariat exécutif à s'équiper en outils de communication, à réaliser des études ponctuelles, à organiser des événements locaux...

A terme, il est indispensable que les Task Forces qui auront su faire la preuve des plus values de leur action soient en mesure de fonctionner sans le concours financier du PIP.

certaines tâches peuvent être déléguées au secteur privé. Dans ce contexte, les Task Forces peuvent constituer un

premier niveau de réponse à la problématique soulevée par la réglementation Feed and Food. ■

Le réseau du COLEACP: partenaire des Task Forces

Le COLEACP prône depuis longtemps les vertus du dialogue, tourné vers l'action constructive, entre opérateurs ACP et UE, publics et privés. Il entend bien favoriser ce dialogue, de la manière la plus durable possible au niveau des Task Forces, par:

- le partage avec elles d'analyses de l'évolution réglementaire et commerciale au plan international, ainsi que la revue de leurs impacts prévisibles, notamment sur les acteurs les plus vulnérables (petites entreprises, petits producteurs). C'est le cas actuellement avec la nouvelle réglementation européenne sur les contrôles officiels des denrées alimentaires qui entrera en vigueur en janvier 2006;
- les échanges de savoir-faire aux plans intra- et inter-régional, en livrant à la réflexion des Task Forces des expériences issues d'autres parties du réseau professionnel du COLEACP;
- l'examen des possibilités offertes, par le réseau du COLEACP, de soutenir l'action des organisations professionnelles et des prestataires de services ACP, dont le PIP a renforcé les capacités. Le but commun est de pérenniser et d'étendre le champ d'action couvert par les systèmes d'appui de proximité, au-delà des thèmes de la sécurité sanitaire et de la traçabilité;
- l'appui à l'harmonisation de positions claires et constructives au sein de la filière ACP/UE. En effet, il est souhaitable d'interconnecter les initiatives des Task Forces entre elles et

avec celles du COLEACP, ce dernier jouissant d'une longue expérience dans les rapports avec les institutions ACP/UE.

La principale originalité du réseau professionnel du COLEACP est d'associer des opérateurs du "Sud" (producteurs, exportateurs, associations professionnelles, prestataires de services) et du "Nord" (importateurs, associations professionnelles). Il est dès lors bien placé pour être un interlocuteur privilégié des Task Forces et contribuer durablement à leur animation, faciliter leur représentation directe auprès des instances internationales et renforcer ainsi conjointement le processus de promotion des intérêts de la filière ACP/UE.

Catherine Guichard
Délégué-Général du COLEACP

“Les Task Forces sont idéalement placées pour être les vecteurs et les facilitateurs de la discussion entre le secteur public et le secteur privé”

Paul Mandl est expert en négociation auprès de l'Unité de Gestion du programme financé par l'UE intitulé “Renforcement des capacités en soutien à la préparation des Accords de Partenariat Economique” (APE).

Les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) constituent-elles un chapitre important des actuelles négociations sur les accords de partenariat économique (APE)? Pourquoi?

Les questions SPS forment un chapitre extrêmement important. En règle générale, les pays ACP ne sont pas en mesure de remplir les exigences SPS de l'UE, de plus en plus techniques et compliquées. Il est maintenant largement reconnu qu'il s'agit là d'un élément clé qui limite la croissance des exportations vers l'UE.

En conséquence, si l'on ne renforce pas bientôt les capacités, nombre de pays ACP verront leurs exportations vers l'UE diminuer en raison de leur incapacité à satisfaire aux exigences SPS.

Les pays ACP peuvent se préparer à répondre aux mesures SPS en identifiant quelles sont les insuffisances des secteurs public et privé auxquelles il convient de remédier pour pouvoir s'y conformer. Cette identification doit reposer sur une approche à la fois nationale et régionale dans la mesure où certains mécanismes SPS, tels que les laboratoires de référence, peuvent s'avérer plus rentables au niveau régional.

D'après vous, quel rôle les Task Forces du secteur horticole pourraient-elles jouer dans les actuelles négociations commerciales? Et dans la mise en œuvre des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)?

Les Task Forces pourraient apporter une contribution significative en identifiant les lacunes existantes au niveau de la capacité du secteur à satisfaire aux LMR, par exemple la

mise à disposition de suffisamment de dispositifs de test et de certification répondant aux normes techniques. Elles devraient également identifier les sous-secteurs risquant d'être les plus touchés par l'actuel retrait de pesticides dans le cadre du programme de révision des LMR de l'UE.

Ces données devraient constituer un élément essentiel dans la définition des priorités du plan d'action de renforcement des capacités et pourraient aussi être le point d'entrée pour tout aspect social ou de développement susceptible d'être inclus dans les négociations en général, vu l'importance du secteur horticole pour les petits producteurs, qui forment une grande partie de la capacité des pays ACP en matière d'emplois et d'exportations.

Plus précisément, quelle est la valeur ajoutée de la Task Force en ce qui concerne la mise en œuvre du règlement sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires?

Le règlement sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires (882/04) exigera de l'autorité nationale de chaque pays qu'elle s'assure que toutes les denrées alimentaires exportées sont équivalentes à celles mises en place au sein de l'UE elle-même.

Ce changement nécessitera la création d'une sorte d'organisme institutionnel public qui recueillera les preuves fournies par les exportateurs du secteur privé au sujet des précautions qu'ils ont mises en œuvre.

Les Task Forces sont idéalement placées pour être les vecteurs et les facilitateurs de la discussion qui doit avoir lieu avec le secteur public en vue d'établir les organes et

les mécanismes de régulation les moins onéreux pour les acteurs du secteur privé. Il conviendra de s'assurer que des organes entièrement neufs ne sont pas créés inutilement, ainsi que de lourdes pratiques bureaucratiques, au-delà de ce qui est réellement nécessaire.

Les Task Forces devraient également apporter leur contribution aux questions plus larges de l'impact de Cotonou sur le secteur privé et de l'impact du relèvement du niveau des mesures SPS sur la capacité du secteur privé à développer des secteurs forts capables d'escalader la chaîne de valeur et de rivaliser efficacement avec les concurrents européens. ■



“Les acteurs du secteur horticole doivent s'appropriier les Task Forces”

Du point de vue du Secrétariat du Groupe des Etats ACP, il ne peut y avoir d'instance plus appropriée que les Task Forces pour définir les orientations nécessaires à l'Etat dans l'appui au développement du secteur horticole, souvent vital pour les économies ACP. Lorsque l'harmonisation des politiques entre Etats est bien engagée, la contribution des Task Forces peut même s'envisager au niveau régional. Bien établi dans son rôle, cet espace de dialogue devient aussi le lieu adéquat pour les acteurs privés pour faire valoir leurs préoccupations dans la formulation des politiques touchant à leur secteur.

La mise en place des Task Forces dans le secteur horticole formalise la recherche d'un espace pour travailler à la définition d'une stratégie propre pour le secteur. On peut alors faire correspondre les demandes d'appuis des uns et le désir d'encadrement des autres, répondre ainsi aux aspirations communes de prospérité du secteur. Même s'il a été observé que l'utilité des concertations, et donc de la création des Task Forces, peut n'être révélée qu'avec les interventions du PIP, il reste primordial que tous les acteurs impliqués arrivent à se persuader que ces Task Forces sont un espace nécessaire qu'ils doivent s'approprier afin d'en perpétuer l'existence au-delà de l'appui circonstanciel du PIP.

Vu l'intérêt reconnu aux Task Forces, il est louable que dans la décision de leur mise en place, des efforts spécifiques soient prévus en direction des pays à faible exportation. Cette attention particulière rend au programme PIP toute sa dimension, à savoir aider à développer des capacités pour concrétiser les potentiels d'exportations dans le secteur des fruits et légumes frais dans les pays ACP.

Viwanou Gnassounou

Secrétariat ACP – Expert Questions économiques et commerciales

P5

Préserver l'image du secteur horticole kenyan

Au Kenya, la Task Force nationale de l'horticulture remplit une mission essentielle: celle de préserver et d'améliorer l'image de la filière horticole kenyane à l'étranger. Cette image est en effet très importante pour les producteurs et les exportateurs du Kenya, qui misent sur leur bonne réputation pour vendre leurs fruits et légumes sur les marchés internationaux. La saisie d'une seule cargaison de fruits de la passion par les autorités de l'UE, en raison d'une teneur élevée en résidus de fongicide, peut avoir des conséquences négatives sur l'image du secteur horticole kenyan dans son ensemble.

Les saisies de lots représentent moins de 0,05% du total des exportations de fruits et légumes du Kenya. Néanmoins, la Task Force kenyane prend la question au sérieux. La première mesure à prendre est d'informer le secteur des raisons motivant ces saisies. La présidence de Kephis (le service d'inspection phytosanitaire du Kenya), depuis la création de la Task Force en 2002, est particulièrement importante à cet égard. *"Le Kephis joue un rôle central pour la coordination des acteurs du secteur horticole en vue de protéger ce dernier de facteurs qui pourraient détruire les avantages qu'il a acquis au fil des ans, surtout en ce qui concerne les menaces d'interception sur les marchés UE liées au dépassement de LMR ou à la présence de micro-organismes nuisibles"*, déclare Joseph Kigamwa, secrétaire de la Task Force kenyane. Ce rôle est renforcé depuis que le Kephis est devenu un point d'information officiel de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour les questions sanitaires et phytosanitaires (SPS), fournissant ainsi au secteur des informations précieuses et actualisées sur ces questions.

Il est peut-être encore trop tôt pour mesurer tout l'impact du travail de la Task Force mais, depuis qu'elle est en place, elle a déjà contribué à sensibiliser les producteurs et les exportateurs aux questions SPS et à d'autres problèmes de sécurité sanitaire, ainsi qu'à améliorer les relations parfois hostiles entre certains acteurs du secteur. En avril 2005, le président de la Task Force, le Dr Chagema Kedera de Kephis, a annoncé lors d'une réunion mensuelle que la loi sur l'exportation des produits agricoles (Cap 319) avait été soumise au ministère de l'agriculture. Si elle entre en vigueur, cette loi dotera la Task Force d'une personnalité juridique et fixera des normes minimales pour l'exportation de produits agricoles; elle améliorerait ainsi fortement le travail permanent et actuel de la Task Force.

Pour les membres de la Task Force, il faut viser à un taux de saisie le plus proche possible de zéro. Le défi est de taille. Il requiert des mesures de contrôle plus sévères, mais il suppose aussi un meilleur respect des exigences régle-

mentaires en matière de traçabilité, de limites maximales de résidus (LMR) et d'organismes nuisibles, ainsi qu'un meilleur suivi de référentiels commerciaux tels qu'EurepGAP. Tous ces problèmes sont actuellement au centre des préoccupations de la Task Force.

Les exportations de produits horticoles en provenance du Kenya croissent très rapidement. En 2004, elles totalisaient 166 000 tonnes, pour une valeur de 340 millions d'euros. Le maintien de taux de croissance élevés est capital pour la Task Force du Kenya. Son rôle de force unificatrice est central. *"Nous devons faire en sorte que les acteurs du secteur restent unis et nous devons résoudre les problèmes identifiés"*, affirme M. Kigamwa. *"Nous devons également réinventer la Task Force afin de relever les défis auxquels le secteur horticole est confronté."* ■

La Task Force nationale du Kenya: s'unir pour relever les défis

Les réglementations européennes sur les limites maximales de résidus (LMR) et les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) rendent indispensable la collaboration entre les acteurs publics et privés du secteur horticole kenyan. En 2002, le ministère de l'agriculture a mis sur pied un comité directeur national sur les LMR faisant office de forum, en vue de relever les défis auxquels le secteur horticole est confronté. Ce comité a été rebaptisé "Task Force nationale de l'horticulture" en 2004 pour mieux refléter l'élargissement de ses attributions et ses membres. La Task Force a pour tâche de veiller à ce que les produits horticoles kenyans satisfassent aux exigences européennes en termes de réglementation et de marché, surtout en ce qui

concerne les questions SPS et de traçabilité. Sa préoccupation sous-jacente est de conserver la bonne réputation de pays producteur et exportateur de fruits et légumes de qualité dont jouit le Kenya.

La Task Force se compose de représentants de ministères gouvernementaux, d'organisations intermédiaires, d'exportateurs, de producteurs, de prestataires de services et de fabricants de pesticides. Au cours de ses trois premières années de fonctionnement, la Task Force est devenue le point de rencontre où toutes les parties prenantes se consultent et abordent des questions essentielles à la survie du secteur. Les réunions régulières ont favorisé une approche et une compréhension communes des exigences réglementaires et du marché. Les membres de la Task Force se réunissent généralement tous les mois.



Le Programme Initiative Pesticides (PIP) a joué un rôle déterminant dans la création de la Task Force du Kenya. Le PIP a apporté un soutien logistique et une expertise pour aider la structure à fonctionner. Le secrétariat permanent, mis sur pied en mars 2005 et dirigé par M. Joseph Kigamwa, fonctionne notamment grâce à un soutien du PIP. La Task Force pourrait aussi se tourner vers d'autres donateurs de fonds au cas où d'autres problèmes spécifiques seraient identifiés.

Cameroun: l'avenir des ananas est devant eux



Après la Côte d'Ivoire, le Cameroun est le deuxième fournisseur ACP de l'Union européenne en fruits et légumes frais: environ 300 000 tonnes sont acheminées chaque année, par avion et par bateau, vers les marchés européens. Si la grande majorité des exportations concernent la banane (98%), il ne faut pas pour autant négliger l'ananas.

Au Cameroun, la filière "ananas" est importante en termes d'activités, même si elle est moins visible sur le plan de la grande exportation: 3 500 tonnes par an sont exportées vers l'Europe, ce qui représente moins de 15% de la production totale. L'une des particularités de la filière camerounaise est d'avoir développé, depuis le début des années '90, une production d'ananas "bio". Jean-Pierre Imele, Directeur Général de Biotropical Agriculture Development Company (BADCO) est un pionnier du "bio" en Afrique: *"Je suis le premier à avoir lancé le concept du fruit tropical biologique à une époque où personne n'en parlait. J'ai démarré en 1989 mon projet"*.

Aujourd'hui, BADCO emploie quelque 60 permanents et est l'une des principales entreprises horticoles exportatrices de produits frais du Cameroun: chaque année, elle exporte près de 1.000 tonnes d'ananas (60% du total), mangues, papayes et bananes. BADCO a des sites de production propres, mais pour compléter la gamme et les volumes, elle fait largement appel à des planteurs dispersés dans le pays. Ces producteurs indépendants sont encadrés et formés aux règles de production biologiques par BADCO. *"Pour atteindre des résultats satisfaisants en terme de qualité, il faut déployer des moyens considérables en organisation et en ressources pour la formation aux techniques de production"*, explique Jean Pierre Imele.

La traçabilité en bio: une longueur d'avance

Pour exporter vers l'UE des produits qui seront labellisés "bio", les entreprises ACP sont tenues de respecter les dispositions réglementaires en vigueur relatives au mode de production biologique de produits agricoles (Règlement (CEE) n° 2092/91). Le règlement établit des obligations strictes, en particulier en matière de traçabilité (des semences, des intrants, etc.). *"Quand on travaille comme moi avec de nombreux petits producteurs, ce n'est pas toujours simple"*, explique Jean-Pierre Imele. Avec l'aide du PIP, BADCO est en train d'améliorer son système de traçabilité et a fait évoluer son système "papier" vers une technique informatisée avec codes à barres.

En 2001, l'entreprise a connu pas mal de soucis, en raison de l'interdiction par l'UE de l'utilisation de l'éthylène ou du carbure de calcium pour l'induction florale en agriculture bio. *"Cette situation nous a fait perdre une grande partie de notre marché et de notre chiffre d'affaire sur l'ananas à l'export vers l'UE"*, déclare Jean-Pierre Imele. La technique de l'éthylène permet de provoquer la floraison à des

époques où elle n'a pas lieu naturellement, permettant d'homogénéiser la production, et donc de rationaliser la récolte. Des études actuellement sont en cours avec le PIP pour trouver des solutions alternatives et inciter l'UE à revoir sa position, notamment en développant des méthodes d'application de l'éthylène à la portée de tous les producteurs, y compris les petits planteurs.

Le secteur des fruits et légumes au Cameroun

En 2003, les exportations du Cameroun vers l'UE concernaient essentiellement les bananes (293 000 tonnes), l'ananas (3 500 tonnes), un peu de mangues (113 tonnes) et des papayes (27 tonnes). Le pays est le troisième exportateur d'ananas (du Cayenne Lisse) ACP vers l'Europe, derrière la Côte d'Ivoire et le Ghana. Il dessert surtout les marchés français et belge, principalement par avion.

Les producteurs d'ananas camerounais, estimés à quelque 3 500, sont pour la grande majorité des petits producteurs. Les sites de production sont surtout localisés dans la province du Littoral, qui bénéficie de la proximité des

principaux points d'embarquements que sont le port et l'aéroport de Douala.

AGROCOM est la seule structure interprofessionnelle pour l'ensemble de la filière horticole, au sein de laquelle la filière ananas occupe une bonne place. L'organisation intervient dans la formation et l'information des intervenants de la filière. Il existe aussi des "clubs d'encadrement technique" tels que le CETAM et le CETAC, constitués à l'initiative de groupes de producteurs. L'Etat apporte par ailleurs un soutien à ces organisations.

Le PIP au Cameroun

Les experts du PIP ont mené une douzaine de missions au Cameroun depuis le début du programme. A ce jour, 3 entreprises productrices d'ananas conventionnel et bio ont signé un protocole avec le Coleacp/PIP: GIC-Exotopic, BADCO et UNAPAC, lesquelles produisent un peu plus de la moitié du total exporté (hors bananes). Les plans d'actions de ces entreprises concernent surtout la mise en place de systèmes de traçabilité. Un important travail est aussi mené avec les entreprises pour l'établissement d'itinéraires de production conformes et respectueux des LMR, notamment en agriculture biologique (BADCO). En 2005, des

formations collectives sont organisées au Cameroun pour les RAQT (juin) et les Chefs de station (juillet).

Le PIP apporte aussi son appui à des structures d'encadrement publiques (en particulier l'organisation AGROCOM et le CETAM), ainsi que privées.

Enfin, une Task Force a été constituée avec le soutien du programme et travaille notamment sur la problématique des petits producteurs.

L'Unité Agropastorale du Cameroun: des producteurs à l'épreuve de la qualité

Basée dans le Sud-Ouest du Cameroun, l'Unité Agropastorale du Cameroun (UNAPAC), regroupe une trentaine de producteurs d'ananas, et collabore avec une vingtaine de petits planteurs indépendants. Fonctionnant à l'image d'une coopérative, l'UNAPAC conditionne et commercialise des fruits produits dans les environs de Loum. En 2004, quelque 400 tonnes d'ananas ont été exportées vers les marchés européens.

A Nlohe, petite localité située à une centaine de kilomètres de Douala, le poumon économique du Cameroun, de jeunes gens s'activent dans les champs d'ananas. Pulvérisateurs au dos pour les uns, couteaux à la main pour les autres, ces ouvriers du Groupement d'initiative commune Unité Agropastorale du Cameroun (GIC-UNAPAC) sont à l'ultime étape du processus de culture et de récolte de l'ananas vert. "Ils déverdisent les ananas avec de l'éthrel. Ce produit permet à l'ananas de jaunir, puisque les consommateurs européens l'apprécient jaune", explique Jean-Marie Sop, responsable du GIC-UNAPAC. Le processus de déverdisage de l'ananas est particulièrement important et délicat: en effet, il existe une limite maximum de résidu pour l'éthrel (la matière active de l'éthrel), fixée par l'UE à 2mg/kg, que les producteurs sont tenus de respecter. Selon Jean-Marie Sop, appuyé par Aloysius Nyumen, un autre membre influent du GIC: "Nos employés n'ont pas toujours le matériel adéquat de protection et nos membres ne sont pas suffisamment formés pour répondre aux exigences du marché européen." Cette prise de conscience

a poussé l'UNAPAC à demander le soutien du PIP pour les aider à améliorer leurs méthodes de gestion de la qualité sanitaire – un audit de diagnostic de qualité a notamment été mené au début de l'année 2005.

Dans les plantations du GIC-UNAPAC, les parcelles sont toutes étiquetées. Jean Djomo, l'un des 36 membres du groupe, explique: "Les étiquettes identifient les parcelles et les produits qui en sortiront. Il s'agit de connaître toutes les informations sur le processus de production de notre ananas, y compris tous les intrants utilisés". La traçabilité est aussi un domaine dans lequel l'UNAPAC souhaite progresser avec le PIP et, à terme, se diriger vers un système informatisé. L'entreprise a acquis cette année un ordinateur dans ce but.

Un fret par avion coûteux

80% de la production de l'UNAPAC sont expédiés par avion. "Le coût du fret est très élevé. Le transport d'une tonne d'ananas

nous coûte entre 550 000 et 620 000 fcs (de 837 à 943 euros) alors que nous la revendons entre 1300 et 1800 Euros. Et les taux de crédit bancaire sont repoussants (23%)". En 2004, GIC-UNAPAC livrait en moyenne cinq tonnes par semaine en Europe. Les commandes et les intentions de commandes sont largement supérieures (quelque 60 tonnes par semaine), mais l'UNAPAC ne peut les honorer en raison de sa capacité de production limitée et des contraintes du fret aérien.

Face à tous ces défis, les planteurs d'ananas camerounais ne baissent pas la garde. "Malgré ces problèmes quotidiens, l'espoir est permis. Avec une production annuelle de 15 tonnes environ, j'ai des revenus bruts de 3,5 millions de francs cfa (environ 5 335 euros). C'est déjà intéressant", se réjouit Jean Djomo.

Avec Denis Nkwebo au Cameroun

[SUR LE TERRAIN]

Programme Initiative Pesticides

c/o COLEACP
98, rue du Trône, bte 3
B-1050 Bruxelles
Belgique
Tél. + 32.2.508.10.90
Fax + 32.2.514.06.32
E-mail: pip@coleacp.org

www.coleacp.org/pip



Qualité & Conformité Fruits & Légumes



Ghana

- Le PIP a organisé fin avril 2005, à Accra, au Ghana, un séminaire consacré à l'itinéraire technique de production de l'ananas MD2. L'expertise en MD2 fait défaut dans le pays, et pour aider les planteurs ghanéens à s'approprier les pratiques agricoles spécifiques de cette variété, le PIP a fait appel à des spécialistes au Costa Rica. Préablement au séminaire, ces experts ont mené des missions de conseil auprès d'une vingtaine de plantations. Un "manuel de production de la variété MD2" a aussi été mis à la disposition des quelque 70 participants à l'événement.

Sénégal

- Un "Séminaire d'évaluation du dispositif de formation" du PIP se tiendra à Dakar du 18 au 22 juillet 2005. Ce séminaire a pour but de faire le point et d'évaluer le processus et les résultats des formations collectives que les formateurs ACP ont menées en 2004 et 2005.
- Du 25 au 28 juillet, le PIP organisera une "Action pilote d'atelier Task Force" en vue d'aider les membres de la Task Force sénégalaise à mettre en place des méthodes de travail et de communication efficaces et adaptées.

Sur base de l'évaluation de cette action pilote, le programme des ateliers Task Force sera adapté et étendu à d'autres Task Forces en cours de montage dans d'autres pays ACP.

Gambie

- Un expert du PIP s'est rendu en mai 2005 en Gambie suite à une première demande d'intervention soumise par une entreprise de ce pays, GHE. Cette entreprise exporte des fruits et légumes frais, essentiellement vers le Royaume-Uni. Une seconde entreprise, également intéressée par le PIP, a par la même occasion été visitée et informée sur le programme.

Kenya

- Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'entente conclu avec l'institution parastatale "Horticultural Crops Development Authority" (HCDA) du Kenya, le PIP a organisé en avril et mai 2005 une session de formation du personnel chargé de la formation de petits producteurs. Au total, 36 formateurs ont participé à cette session, qui a intégré les aspects techniques relatifs à la production au champ et les aspects pédagogiques (méthodes et techniques de communication et de formation destinées spécifiquement aux petits planteurs).

Le PIP (Programme Initiative Pesticides) est un programme financé sur les ressources du Fonds Européen de Développement. Le Group des Etats ACP et la Commission Européenne ont confié la responsabilité de sa mise en œuvre au COLEACP, organisation interprofessionnelle du commerce horticole ACP-UE.

Ce document a été réalisé avec l'assistance financière du Fonds Européen de Développement. Les points de vue qui y sont exposés reflètent l'opinion du COLEACP/PIP et, de ce fait, ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de la Commission Européenne.